

TNP : seulement trois jours de débats sur les questions de fond

Plus de cent États parties au TNP se sont réunis à Vienne du 30 avril au 11 mai 2007 pour la première session du Comité préparatoire (Prepcom) à la Conférence d'examen du TNP de 2010. D'ici cette échéance, deux autres sessions annuelles du Prepcom auront lieu (voir encadré ci-contre). Le cycle formé par ces quatre réunions, auxquelles tous les États parties sont invités à participer, doit permettre l'examen du fonctionnement du Traité dans son ensemble.

Il s'agissait de la première réunion de ce type depuis la Conférence d'examen de 2005. Or, la plupart des participants au Prepcom 2007 avaient à l'esprit cette dernière Conférence d'examen, la tenant comme un repoussoir. En effet, bien que des discussions y furent menées sur les grandes questions que suscite l'examen du Traité (1), la Conférence n'était pas parvenue à s'accorder sur des recommandations de fond et donc sur un document final qui les recense. Participants et observateurs furent alors prompts à en conclure à l'échec de la Conférence. Or, l'exercice, difficile par nature, s'était trouvé compliqué par un contexte particulier :

- * L'exercice est difficile par nature car il demande aux États parties de concilier leurs intérêts nationaux de telle manière que la sécurité internationale s'en trouve augmentée ou tout au moins non diminuée pour tous ;
- * Il s'est trouvé compliqué par le contexte des révélations concernant le réseau Khan et des programmes ADM de la Libye (même si celle-ci y renonçait), ainsi que des développements des programmes nucléaires nord-coréen et iranien. Ce contexte amenait naturellement la Conférence à porter l'accent sur la nécessité de renforcer le Traité afin d'empêcher la prolifération – et donc de réaliser son objectif premier puisqu'il s'agit d'un Traité de non-prolifération des armes nucléaires. Les États-Unis s'étaient d'ailleurs montrés très fermes sur ce point dès l'ouverture de la Conférence. Mais d'autres pays (Égypte, Iran) avaient cherché, avec une toute aussi grande fermeté, à empêcher que les travaux se déroulent ainsi. Le comportement de l'Égypte s'expliquait en partie par sa volonté d'attirer l'attention sur la résolution de 1995 au sujet de la zone exempte d'armes de destruction massive au Moyen-Orient, ce qu'elle présente comme une préoccupation de sécurité nationale majeure (2). En définitive, la difficulté de conduire ces travaux multilatéraux tient à une combinaison de facteurs structurels et conjoncturels.

(Suite au verso)

Le TNP est entré en vigueur en 1970 pour une durée de 25 ans. En 1995, ses États parties en ont décidé la prorogation indéfinie.

Suite de la page 1.

Depuis 2005, plusieurs événements avaient encore renforcé l'urgence de considérer les moyens de combler les failles du Traité afin d'empêcher un renouveau de la prolifération nucléaire, à commencer par l'annonce de la Corée du nord de la conduite d'un essai nucléaire - un mois après l'essai en vol d'un missile Taepo-dong II - et le refus de l'Iran de suspendre ses activités d'enrichissement de l'uranium en dépit des résolutions du Conseil de sécurité (3).

Dans ce contexte, le Président désigné du Prepcom, l'Ambassadeur Amano (Japon) avait multiplié, en amont, les consultations avec les États parties afin de prendre connaissance des positions de chacun et d'élaborer des propositions qui seraient acceptables par tous. Car le processus d'examen fonctionne selon la règle du consensus pour le traitement des questions de procédure comme celles de fond (4). Aussi le refus de l'Iran d'adopter l'ordre du jour, tel que présenté par le Président du Prepcom, a surpris et déçu. Plus encore, le point contesté et les raisons avancées n'ont pas convaincu les autres délégations. En effet, l'Iran a buté sur la notion de respect des dispositions (« compliance ») et prétendu qu'il n'avait pas été consulté par le Président au sujet de l'ordre du jour. La contre-proposition faite ensuite par la délégation iranienne n'a pas recueilli de soutien et celle-ci s'est réellement retrouvée isolée, allant jusqu'à perdre l'appui du Mouvement des non-alignés (NAM). L'Union européenne, qui a montré une position ferme à l'égard de l'Iran a d'ailleurs qualifié ses manœuvres de « jeux tactiques superfétatoires ». Car le comportement de l'Iran a conduit à un blocage complet des travaux du Prepcom.

Même les ONG présentes, traditionnellement enclines à une certaine sympathie envers les États non dotés d'armes nucléaires ont manifesté une hostilité à la délégation iranienne. Leurs tentatives d'explications du comportement de l'Iran se rapportent toutes à la crise autour de son programme nucléaire : plusieurs ONG y ont vu une confirmation de sa culpabilité et du caractère illégitime de ses activités, d'autres ont estimé que l'Iran cherchait seulement à éviter d'être mis en accusation dans cette enceinte multilatérale alors qu'il l'était déjà par le Conseil de sécurité et le Conseil des gouverneurs de l'AIEA. Parmi les ONG encore, certaines ont pensé que Téhéran a donné pour instruction à sa délégation au Prepcom TNP d'empêcher que les travaux progressent et ont parlé de sabotage. Enfin, certains experts non gouvernementaux ont supposé que l'Iran voulait faire apparaître le TNP comme inutile, pour pouvoir, le cas échéant, s'en retirer plus facilement.

Explication du Président, proposition de l'Afrique du Sud, amendement de l'Iran... Au septième jour, l'Iran a renoncé à bloquer l'adoption de l'ordre du jour et les travaux du Comité. Restaient encore trois journées et demie pour les travaux de fond qui ont permis la conduite des débats dans un « esprit positif et constructif » (5). Dans le résumé du Président, on notera l'appel à l'Iran à se conformer aux dispositions des résolutions 1737 et 1747 du Conseil de Sécurité des Nations Unies.

NOTES

- (1) Voir E. de Gonneville, « La septième conférence d'examen du TNP : une étape dans une crise de régime », *Annuaire français des relations internationales (AFRI)*, 2006.
- (2) Résolution sur le Moyen-Orient adoptée lors de la Conférence de prorogation du TNP en 1995 <http://disarmament.un.org/wmd/hpt/1995RESME.htm>
- (3) Le Conseil de Sécurité des Nations Unies a adopté les résolutions 1737 (27 décembre 2006) et 1747 (24 mars 2007).
- (4) Les questions de procédure sont souvent considérées par les États parties comme engageant les questions de fond. Par exemple, la définition de l'agenda est significative dans la mesure où elle oriente les travaux.
- (5) Déclaration de l'UE : www.eu2007.de/fr/News/CFSP_Statements/May/0511NVV.html

A paraître fin mai : numéro spécial de *l'Observatoire de la non-prolifération* sur le TNP